

# COMMUNE DE COURBESSEAUX

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURBESSEAUX

Séance du 1<sup>er</sup> février 2023 à 20h30 à la salle de la mairie sous la Présidence de M. Fabrice BOYER, Maire de la commune.

La convocation adressée le 26/01/2023 avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu du 21/12/2022
- 1. Subvention DSIL 2023 : Résidence intergénérationnelle
- 2. Subvention FNADT 2023 : Résidence intergénérationnelle
- 3. Maçonnerie pour le Skate Park
- 4. Emprunt pour la Résidence intergénérationnelle
- Questions diverses

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule DIVOUX; Bernadette ALIX et Messieurs Fabrice BOYER ; Alexandre GUER ; Régis AUBERTEIN ; Samuel MARQUES ;

Absents excusés : Madame Annick GAIRE et Messieurs Maxence MOCOLIN, Arnaud OLIVIER

Pouvoir : Madame Annick GAIRE à Monsieur Régis AUBERTEIN

Monsieur Arnaud OLIVIER à Monsieur Fabrice BOYER

Monsieur Maxence MONCOLIN à Madame Marie-Paule DIVOUX

Nombre de conseillers en exercice : 09 - le quorum étant atteint

### • **Election du secrétaire de séance**

Madame Marie-Paule DIVOUX est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### **1. Subvention DSIL 2023 : Résidence Intergénérationnelle**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une estimation du coût des travaux qui s'élève à 1 743 214,00 € HT, prévue pour 7 logements dans la future résidence intergénérationnelle.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL pour l'année 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT HT</b>
Union européenne		
Subvention FNADT	30 %	522 964,20 €
Etat DETR		
Etat DSIL	30 %	522 964,20 €
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est		
Département CTS	11,47 %	200 000 €
Fonds de concours		
Autre		
<b>Sous-Total financement public</b>	<b>71,47 %</b>	<b>1 245 928,40 €</b>
Autres financements (CAF...)	7,88 %	137 285,60 €
Autofinancement		
Emprunts	20,65 %	360 000,00 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>1 743 214,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour l'année 2023,
- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle

## **2. Subvention FNADT 2023 : Résidence Intergénérationnelle**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une estimation du coût des travaux qui s'élève à 1 743 214,00 € HT, prévue pour 7 logements dans la future résidence intergénérationnelle.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du FNADT pour l'année 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT HT</b>
Union européenne		
Subvention FNADT	30 %	522 964,20 €
Etat DETR		
Etat DSIL	30 %	522 964,20 €
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est		
Département CTS	11,47 %	200 000 €
Fonds de concours		
Autre		
<b>Sous-Total financement public</b>	<b>71,47 %</b>	<b>1 245 928,40 €</b>
Autres financements (CAF...)	7,88 %	137 285,60 €
Autofinancement		
Emprunts	20,65 %	360 000,00 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>1 743 214,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre du FNADT pour l'année 2023,
- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle

### **3. Maçonnerie pour le SKATE PARK**

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de création de murs de clôture sont nécessaires avant la mise en place du skate park.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer un devis pour la maçonnerie du Skate Park pour un montant maximum de 8 400,00 € HT.**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **4. Emprunt pour la Résidence Intergénérationnelle**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser un emprunt afin de concrétiser le projet de construction d'une résidence intergénérationnelle.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 360 000 € avec un taux qui n'excède pas les 4% sur une durée de 15 ans, uniquement si les subventions sollicitées pour le projet sont accordées.**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Questions diverses**

- NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Fabrice BOYER

Le secrétaire de séance,  
Marie-Paule DIVOUX